

LA GAZETTE DE VAUNAC



♪ Viens à la maison y'a le printemps qui chante. ♪ Viens à la maison tous les oiseaux t'attendent. ♪ Les pommiers sont en fleurs. ♪ Ils bercent ton cœur. ♪ Toi qui es tout en pleurs. ♪ Ne reste pas dans la ville. (Claude François - 1972)

Mairie : Ouverture au public : le lundi - mardi - jeudi et vendredi de 09h à 12h. ☎
05 53 55 03 88

Town Hall: Open to the public:

Monday - Tuesday - Thursday and Friday from 9am to 12pm.
☎ 05 53 55 03 88

Mél : mairie@vaunac.fr

Site : www.vaunac.fr

SOMMAIRE

Page 4 - 5	Le mot du Maire
Page 6	Introduction
Page 07 - 21	Comptes rendus du conseil municipal
Page 22 - 28	Nouvelles de l'école (Négrondes/Vaunac)
Page 29	ORQUE (Eau)
Page 30 - 31	Combattre les violences
Page 32 - 34	La vie communale
Page 35 - 36	Comité des fêtes
Page 37 - 38	Rétrospectives – souvenirs (suite)
Page 39	Tricothepatch
Page 40	Amicale de chasse
Page 41	A la carte
Page 42	Hommage & Erratum
Page 43	Conclusion





LE MOT DU MAIRE

Nous sommes désormais à la moitié du mandat que vous nous avez confié.

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisations ou d'étude. La lourdeur des dossiers de conception et de recherche de financements nous demande d'être persévérants et patients.

Dans cette période de restriction budgétaire et de baisse de dotation de l'état nous devons rechercher les meilleurs financements. Le dicton résume bien la situation : « Tout vient à point à qui sait attendre. »

Le gros chantier de l'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) qui s'est éternisé sur 2 mandats législatifs est arrivé à son terme. Il ne reste que la TVA à récupérer et à régulariser les comptes entre communes : 21 km de voirie dont 6,5 km de pistes DFCI sur les quatre communes dont Vaunac a été le maître d'œuvre.

- Le transport du préau et la création d'un centre sur le parking de la salle des fêtes. Il nous reste à percevoir la subvention du département.
- L'agrandissement du parking au cimetière.
- La création d'un boulodrome sur le parking de la salle des fêtes.
- La rénovation du chauffage des bureaux de la mairie et de la salle du conseil municipal par une PAC air/air moins énergivore et plus fonctionnelle. Le chauffage par le sol devient un chauffage d'appoint.

La rénovation du chauffage sur le même principe des logements suit : le logement « droit » est en cours, il avait été réhabilité en 2004.

La réfection de la voirie (rue des Vieilles Pierres et section de Laneaud) est commandée. Le gros projet de la réhabilitation de la station d'épuration est terminé sous la maîtrise d'ouvrage de la RDE 24.

L'extension du réseau jusqu'à « Bellevue » est désormais ré envisageable.

Nous prévoyons l'inauguration de ses travaux avec les autorités administratives et les financeurs le 06 septembre 2024.

La pose de panneaux photovoltaïques est finalisée et nous attendons la réponse du département pour le financement et de retrouver de la trésorerie pour donner l'ordre de service.

La reprise des tombes en désuétude ainsi que la création d'un ossuaire communal devrait débiter cet automne.

Je ne peux pas terminer mon mot sans remercier tous les habitants de la commune et tous les bénévoles du comité des fêtes qui s'impliquent et qui œuvrent par leurs investissements à rendre notre vie de tous les jours meilleurs.

Je souhaite également à tous les nouveaux arrivants qui s'installent sur notre territoire, d'avoir à cœur de s'adapter et qu'ils auront envie de s'impliquer pour faire vivre et avancer notre petit coin.

(Le Maire, Jean-Claude JUGE)

MESSAGE FROM THE MAYOR

We are now halfway through the mandate that you voted for. Several projects have been carried out or are currently being carried out or studied. The complexity of the design and fundraising files requires us to be perseverant and patient.

In this period of budgetary restriction and reduction in state funding we must seek the best funding. The saying sums up the situation well: “All things come in time to those who wait.” »

The land and forestry development project which dragged on over 2 legislative mandates has come to an end. All that remains is the VAT to recover and settle the accounts between villages: 21 km of roads including 6.5 km of DFCI track in the four villages for which Vaunac was the project manager.

- ☞ The transport of the préau and the creation of a center in the car park of the village hall. We still have to receive the subsidy from the department.
- ☞ The expansion of the carpark at the cemetery.
- ☞ The creation of a bowling alley in the carpark of the village hall.
- ☞ The renovation of the heating of the town hall offices and the local council room with a less energy-consuming and more functional air/air heat pump. Underfloor heating becomes secondary heating.

The same principle will be used for the houses: the house on the “right” is in progress, it was rehabilitated in 2004.

The repair of the roads (rue des Vieilles Pierres and branch of Laneaud) has been ordered. The rehabilitation project of the mains drainage has been completed under the project management of RDE 24.

The extension of the network to “Bellevue” is now possible.

We plan to inaugurate its work with the administrative authorities and financiers on September 06 - 2024. The installation of photovoltaic panels has been finalized and we are awaiting the response from the department for financing and finding cash to get this under way.

The recovery of tombs that have fallen into disuse as well as the creation of a communal ossuary should begin this autumn.

I cannot finish without thanking all the residents of the village and all the volunteers of the committee des fêtes who are involved and give their time to make our everyday lives better.

I also hope that all new arrivals who settle in our village will be keen to adapt and that they will want to get involved in keeping our little corner alive and moving forward.

(Traduction Cath Hall)



*** Et pour rester dans l'air du temps..... !

Chères Vaunacoises, chers Vaunacois,

2024 restera gravée à jamais dans la mémoire des plus grands sportifs mondiaux et des amateurs.

En effet, à partir du 26 juillet débute en France la plus grande manifestation sportive : « les jeux de la XXXIIIe olympiade » c'est le plus grand événement jamais organisé dans notre pays. Autrement dit, les jeux olympiques et paralympiques.

Petit rappel, en 1894 Pierre de Coubertin choisit comme symbole les 5 anneaux représentant les 5 continents et relance le projet de rénovation des jeux olympiques internationaux qui deviennent les jeux olympiques – et désormais paralympiques – de l'ère moderne. Ils sont organisés par le comité international olympique (CIO). Ils ont vu le jour à Athènes (Grèce) en 1896. Les Jeux remontent à l'Antiquité et prennent racines en Grèce dans le Péloponnèse, il y a environ 3000 ans. Ils consistaient à célébrer le dieu le plus célèbre de la Grèce antique : Zeus, le roi des dieux. Au-delà des clivages mondiaux, la principale qualité des jeux c'est d'être rassembleurs dans un esprit sportif, convivial et fairplay (le « bon jeu » dans le respect des autres). Le principal étant de participer.

A L'homme, rien de plus utile que l'homme. (É Delassus · 2017)

En conclusion, souhaitons que ces jeux se déroulent selon la volonté de Pierre de Coubertin, et comme nous ne sommes absolument pas chauvins : souhaitons que nos championsgagnent le plus possible de médailles. Bons jeux ! et bonne lecture. (Viviane Foussette)

Dear Vaunacoises, Dear Vaunacois,

2024 will remain forever engraved in the memory of the world's greatest athletes and fans. Indeed, from July 26, the largest sporting event begins in France: "the games of the XXXIII Olympiad" is the largest event ever organized in our country. In other words, the Olympic and Paralympic Games.

Small reminder, in 1894 Pierre de Coubertin chose as his symbol the 5 rings representing the 5 continents and relaunched the project of renovation of the international Olympic games which became the Olympic – and now Paralympic – games of the modern era. They are organized by the International Olympic Committee (IOC). They started in Athens (Greece) in 1896.

The Games date back to Antiquity and took root in Greece in the Peloponnese, around 3000 years ago. They consisted of celebrating the most famous god of ancient Greece: Zeus, the king of the gods.

Beyond global divisions, the main quality of the games is to be unifying in a sporting, friendly and fair play spirit (the "good game" with respect for others). The main thing is to participate.

To man, nothing is more useful than man. (É Delassus · 2017)

(Traduction Cath Hall)



COMPTES RENDUS DU CM.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Procès-verbal de la séance du 7 mars 2023



Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Didier MERY, Mallorie CARREAU, François FILLION, Bruno LECLER, François LALIZOU, Catherine HALL, Viviane FOUSSETTE
Excusés / Absents :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2022

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Délibération 2023/01 : Avis sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Vaunac

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable sur les dispositions du projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Vaunac.
- **Emet** un avis favorable au lancement de l'opération.

Délibération 2023/02 : changement de délégués à la commission de l'AFAFE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de modifications concernant les membres de la CIAF :

- 1/ Madame Maryse Magne est remplacée par Monsieur Daniel Magne ;
- 2/ Monsieur Guillaume Lechevalier est remplacé par Monsieur Sébastien Lechevalier ;
- 3/ Monsieur Philippe Dubreuil est remplacé par Monsieur Nicolas Dubreuil ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable sur les changements des membres de la CIAF

Délibération 2023/03 : Budget Principal – Compte de gestion 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion de la Trésorerie pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune pour le même exercice ;
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Délibération 2023/04 : Budget Principal – Compte administratif 2022

Hors de la présidence de Monsieur Jean-Claude JUGE, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Didier MERY doyen en âge, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la commune qui s'établit comme suit :

Ces chiffres étant conformes aux chiffres du compte de gestion présenté par Monsieur Fabrice LECHEVALIER, trésorier de la commune.

1) Investissement

Dépenses	Recettes
Total des dépenses réalisées = 593 004.10 €	Total des recettes réalisées = 450 983.64 €
	Excédent de clôture 2021 reporté = 51 671.72 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 = - 90 348.74 €

2) Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Total des dépenses réalisées = 162 311.36 €	Total des recettes réalisées = 187 030.98 €
	Excédent de clôture 2021 reporté = 98 498.21 €

Délibération 2023/05 : Affectation du résultat 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 719.62
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	98 498.21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	123 217.83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-90 348.74
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	90 348.74
AFFECTATION =C. = G. + H.	123 217.83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	61 856.19
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	61 361.64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération 2023/06 : Convention Territoriale Globale

- Décide d'adhérer à la convention territoriale globale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2023/07 : Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents ;
- s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

Adhésion pour les actifs et/ou les retraités.

Délibération 2023/08 : Fourniture temporaire d'eau à un agriculteur

Monsieur le Maire montre les factures de la Sogedo et les montants à régulariser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de refacturer à l'EARL Lalizou sa consommation d'eau sur les années 2021 et 2022 pour un montant de 657.61€.

Délibération 2023/09 : Demande de fonds verts – Panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du programme fonds verts pour l'année 2023 en proposant le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes		
Désignation	Montant HT (€)	Taux (%)	Désignation	Montant HT (€)	Taux (%)
Pose de panneaux photovoltaïques et chauffage mairie	50 837.92	100	Fonds verts	12 709.48	25
			DETR	12 473.34	30
			Contrat de territoire	12 709.48	25
			Autofinancement	12 945.62	20
Total dépenses	50 837.92	100	Total recettes	50 837.92	100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de subventions.

Délibération 2023/10 : Demande de DETR/DSIL et Fonds Verts pour rénovation thermique des logements.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet de rénovation thermique des logements communaux est éligible à la DETR Fonds Verts 2023.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation thermique.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR Fonds Verts auprès de la Sous-Préfecture de Nontron.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du programme fonds verts pour l'année 2023 dont le plan de financement sera déterminé ultérieurement en fonction des devis reçus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

Délibération 2023/11 : Approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- **Approuve** les statuts de l'Agence,
- **Désigne Mme CARREAU** comme sa représentante au sein des organes délibérants à l'Agence.

Délibération 2023/12 : Approbation conciliation SMD3

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le recours contre la suppression de Point d'Apport Volontaire (PAV) par le SMD3 déposé devant le Tribunal Administratif le 12 août 2022 a donné lieu à une médiation.

Celle-ci a eu lieu les 6 février et 7 mars 2023 en présence d'un conciliateur M. MARECHAUD nommé par le tribunal administratif, M. MARTY directeur du SMD3, M. ROUSSEAU et M. le Maire.

Une entente a été trouvée entre les parties : le SMD3 accepte d'implanter trois PAV de plus sur la commune :

- ✧ Charpon,
- ✧ entre les villages de Lafarge, Blazinaud et Lachenaud,
- ✧ Verzinas

Il est proposé par la commune de prendre en charge les frais d'installation comme il a été fait pour les PAV déjà installés.

Oui cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition du conciliateur : création de trois PAV à la charge du SMD3 sauf pour les frais d'installation limités à 5 000 € maximum par PAV ;
- **Met fin** au recours devant le Tribunal Administratif, satisfaction étant donnée à la commune.

Questions diverses

Poteaux adressage

Suite à une erreur de commande, des poteaux à profil rectangulaire ont été livrés à la place des poteaux ronds souhaités (qui ont été recommandés). Le coût du retour étant d'environ 600€, le Conseil municipal décide d'en revendre une partie (environ 50) à la commune de Lempzours pour un montant unitaire de 11€ (prix d'achat de 14,64€ H.T.).

Step

Une réunion réunissant le CESO, la RDE, l'entreprise ERCTP et l'entreprise FOURNIER a eu lieu sur le terrain.

Les travaux devraient débuter au mois de juin pour se terminer en septembre.

Il reste une bosse à araser, le chemin sera remis en état, les eaux de ruissellement seront drainées puis évacuées vers le passage sous la voie ferrée.

Déplacement du Préau

L'ancien préau est démonté, un grillage sera posé sur le mur en surplomb de la route pour assurer la sécurité. De la terre végétale (curage de fossé) sera régalée sur l'ancienne emprise au sol pour aménager un parterre.

L'ossature ainsi que la charpente sont remontées en bordure du parking de la salle des fêtes.

Une plaque rappelant l'origine de la structure (Ancien préau de l'école) sera posée.

Emplacement bétonné pour le stockage de terre et matériaux devant le local technique.

Un stockage bétonné de 3 box d'environ 25m² avec des murs de soutènement pourrait être aménagé devant le local technique. Toutefois, le coût estimatif chiffré par l'entreprise Brachet est de 10 156€ ce qui est trop élevé pour donner une suite favorable.

Association sportive de Négrondes

L'ancienne amicale laïque de Négrondes n'existant plus, la nouvelle association gérée par l'association sportive de l'école souhaite bénéficier de subvention pour les manifestations qu'elle organise. La commune de Vaunac propose de la subventionner à hauteur de 150€.

Reliure de l'état civil

L'état civil doit être relié tous les dix ans. La société Fabrègues propose de le faire pour 150€.

Eau de la fontaine

L'eau a été coupée cet hiver compte tenu du risque de gel.

L'accès à l'eau a été rétabli gratuitement pour l'ensemble de la population de Vaunac.

Visite du sous-préfet

La visite est reportée pour la deuxième fois au 7 avril.

AFAFE : travaux pistes DFCI

Il reste à discuter l'actualisation des prix de la société LASTERNAS.

Achat de vêtements de travail pour l'employé municipal

La commune a acheté une veste et deux pantalons pour équiper l'employé municipal.

Dommages aux bâtiments suite à la sécheresse de 2022

La commune a déposé un dossier pour les dégâts causés aux bâtiments suite à la sécheresse de 2022.

Les habitants concernés sont invités à déposer un dossier à la mairie (modèle de lettre sur le site Internet de la commune et photos à joindre)

Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

La taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires et il est également possible de la majorer. Cette possibilité devrait être harmonisée sur les communes au niveau de la communauté de communes. Elle peut s'appliquer également pour les locaux vacants au taux de 16.25 % la 1^{ère} année et 26 % la 2^e année. La délibération est à prendre avant le 1^{er} octobre.

Détermination des chemins ruraux

Certains chemins ruraux ont été reclassés en voies communales pour augmenter la dotation de la part de l'état. Il est maintenant demandé de recenser les chemins ruraux restants.

Marché de producteur

Suite au déplacement du préau en bordure du parking de la salle des fêtes, l'idée est lancée de créer un marché de producteurs. Il conviendrait d'identifier les producteurs intéressés par ce débouché (les jours restant disponibles sur la zone de chalandise étant le lundi, le mardi et le mercredi).

Mise en place d'un agenda commun de manifestations

Pour éviter les chevauchements des manifestations sur les communes de Lempzours, Négrondes et Vaunac, un agenda commun sera créé sur le site Internet.

Application pour les mobiles

Le créateur du site Internet propose la possibilité d'envoyer des messages d'alerte directement sur les mobiles.

Périodicité de la gazette

Après discussion, la périodicité de la gazette, en se recentrant sur des articles plus locaux, serait de trois parutions annuelles.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Didier MERY, Mallorie CARREAU, François FILLION, Bruno LECLER, François LALIZOU, Catherine HALL, Viviane FOUSSETTE

Excusés / Absents :

Délibération 2023/13 : Vote des taxes directes locales 2023

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE d'augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2023 et d'appliquer les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.11 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68.12%.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8.41 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2023/14 : Vote du budget principal pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	TOTAL	Chapitre	Libellé	TOTAL
001	Déficit reporté	90 348,74 €			
204	Fonds de concours	2 600,00 €	1311	Subventions obtenues DETR	20 136,59 €
21	Achat de matériel	6 900,52 €	1313	Subventions obtenues CD 24	6 743,66 €
2152	Installation PAV	10 000,00 €	16	Emprunts travaux	27 000,00 €
2313	Construction Préaux	50 600,00 €	165	Cautionnement	1 000,00 €
2315	Travaux économie énergie	42 000,00 €	10222	F C T V A	43 350,62 €
2318	Travaux AFAFE	60 000,00 €	1068	Excédent capitalisé	61 856,19 €
164	Emprunts	18 200,00 €	021	Virt section fonctionnement	90 469,75 €
165	Cautionnement	1 000,00 €	28	Amortissement subvention	2 600,00 €
458101	Travaux AFAFE	80 711,33 €	458201	Travaux AFAFE	109 203,78 €
		362 360,59 €			362 360,59 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	TOTAL	Chapitre	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	50 550,00 €			
012	Charges de personnel	42 000,00 €	013	Atténuations des charges	535,11 €
014	Atténuation des produits	27 000,00 €	70	Redevance occupation domaine public	2 400,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	40 000,00 €	73	Impôts et taxes	104 423,00 €
66	Charges financières	4 200,00 €	74	Dotations	66 500,00 €
68	Charges amortissements	2 600,00 €	75	Autres produits	21 600,00 €
023	Virt à la section d'investissement	90 469,75 €		Résultat reporté	61 361,64 €
		256 819,75 €			256 819,75 €

Le Conseil municipal, après délibération, approuve le budget principal 2023 :

Délibération 2023/03 : Adhésion des Communes de SAINT-JUST et PAUSSAC-ET-SAINT- VIVIEN au SMAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER-CANTILLAC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'accepter l'adhésion des 2 communes de SAINT-JUST et PAUSSAC-ET-SAINT- VIVIEN au SMAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER-CANTILLAC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses : Néant



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Didier MERY, Mallorie CARREAU, François FILLION, Viviane FOUSSETTE, Catherine HALL, François LALIZOU, Bruno LECLER

Excusés / Absents :

Délibération 2023/16 : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ✓ Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- ✓ Approuve le montant de cette redevance, fixée pour 2023 à 234.00 €. Une émission de titre constatera cette recette.

Délibération 2023/17 : Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Périgord Limousin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, suite à la lecture effectuée par chaque membre, approuve le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Périgord Limousin.

Délibération 2023/18 : Rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin - Rétrocession des logements (Jumilhac le Grand, St Paul la Roche, Chalais, St Jory de Chalais, St Pierre de Frugie) – Validation de l'évaluation des charges transférées

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- De valider le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin du 19/06/2023 concernant la rétrocession des logements aux communes de Jumilhac le Grand, St Paul la Roche, Chalais, St Jory de Chalais, St Pierre de Frugie et concernant l'évaluation des charges transférées, calculées avec un coût de renouvellement sur 20 ans, au profit de la Communauté de communes à compter du 01 janvier 2024 et un montant de charges de :

- 85,26 € / an pour le logement de Chalais
- 2 006,07 € / an pour les 4 logements de St Jory de Chalais
- 938,92 € / an pour le logement de St Paul la Roche
- 398,22 € / an pour le logement de Jumilhac le Grand
- 2 469,62 € / an pour les logements de St Pierre de Frugie

Délibération 2023/19 : Marché réhabilitation logement Demonpion – Conservation de la retenue de garantie entreprise BLANCHARD

- Valide la proposition de Monsieur le Maire de conserver la retenue de garantie pour la somme de 727.39 €,
- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de cette somme.

Délibération 2023/20 : Renouvellement de contrat de location de salle des fêtes- Association Académie Culture Sports

- donne un avis favorable pour l'utilisation de la salle des fêtes par Académie Culture Sports sur le créneau demandé ;
- valide le tarif de location sur la période avec un forfait chauffage en fonction de la période hivernale et la caution ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de location.

Délibération 2023/21 : Subventions aux associations – détail des versements

AFSEP	Subvention 2023	6574	50.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Subvention 2023	6574	50.00 €
Association Alzheimer	Subvention 2023	6574	50.00 €
Association Espoir	Subvention 2023	6574	50.00 €
Association du Salon de Livre de Lempzours	Subvention 2023	6574	200.00 €
Comité des Fêtes	Subvention 2023	6574	1 250.00 €
FNATH	Subvention 2023	6574	50.00 €
Institut Bergonié	Subvention 2023	6574	50.00 €
Ligue nationale contre le cancer	Subvention 2023	6574	30.00 €
ONAC	Subvention 2023	6574	30.00 €
Prévention Routière	Subvention 2023	6574	30.00 €
Secours Populaire	Subvention 2023	6574	40.00 €
Comice Agricole	Subvention 2023	6574	100.00 €

Délibération 2023/22 : Passage à la M57

- que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis ;
- d'autoriser M. le maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2023/23 : Changement de nature projet chauffage de la mairie – Demande de subventions au Conseil Départemental

autorise Monsieur le Maire à changer la nature de l'intitulé de la demande de subventions,
autorise Monsieur le Maire à actualiser tous les éléments du dossier d'origine si besoin.

Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Périgord-Limousin

Communauté de commune

La dernière réunion du conseil communautaire a validé des virements de crédits et des régulations comptables.

Sur la Zae de Laborie, le terrain qui intéressait initialement le cabinet comptable l'Empereur verra finalement l'installation d'un fabricant de mobile home d'entreprise avec la création de 30 emplois.

A Négrondes, il a été procédé à la régularisation de la vente à la communauté de communes du chemin derrière la coopérative et Périgord Affûtage. L'entreprise Jarroussie (parc et jardin) viendra s'installer sur le terrain derrière l'entreprise Trefeil pour mettre en place un dépôt de bois et granulés/copeaux.

Sur la zone de Labaurie, le terrain à côté de la Saur, en contre bas de l'entreprise Lambert, a été vendu.

Le pôle enfance a été enfin lancé. Le concours consiste à la présentation d'esquisses et un jury a été nommé, constitué de représentants de la communauté et de représentant des architectes : 3 cabinets seront choisis pour continuer le projet.

Happy Habitat

Aucun dossier Happy Habitat n'a été déposé sur la commune.

Le programme se déroule sur 4 ans, avec un budget global d'un peu moins de 4M€. Les aides sont attribuées sous conditions de ressources, avec un plafond passant d'environ 1500€ à 1050€ pour la fin du programme (induisant une diminution de la moitié ayant droits). Le cadre d'intervention concerne les travaux d'amélioration de l'habitat existant ainsi que les travaux d'économie d'énergie. Le montant moyen de subvention par dossier est de 7 500€. La Communauté de commune participe financièrement à l'étude de chaque dossier.

Un compte rendu détaillé de la réunion est arrivé par mail en mairie.

Commission Voirie

Le marché de fauchage a été attribué à l'entreprise Allary pour les trois années à venir.

La reprise du revêtement des routes du Bourg et du château d'eau est programmée pour l'année prochaine, à l'exception des parties concernées par l'assainissement collectif.

Un projet d'achat des anciens bâtiments Lopez sur la zone des Chatignoles est en cours pour y installer des services techniques de la communauté de commune.

Les travaux de goudronnage ont été attribués à l'entreprise Pigeassou.

Des matériels ont été vendus : le vieux camion nacelle, un broyeur, un tracteur, une épareuse, le tracteur Landini qui portait la brosse Rabaud ainsi qu'un broyeur d'accotement.

Des investissements en matériel ont été réalisés : un télescopique a été acheté l'année dernière ainsi qu'un nouveau tracteur de 85Cv, un point à temps et un godet distributeur Abgrall

Questions diverses :

RDE

Rapport d'activité : 11 syndicats adhèrent à la RDE24 qui gère l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif. Notre adhésion concerne uniquement l'assainissement collectif et non collectif.

A ce titre, la RDE est maître d'ouvrage pour la réalisation de la station d'épuration. L'entreprise FOURNIER a posé les appareils de relevage. L'entreprise ERCTP doit commencer les travaux de pose des canalisations et de génie civil la semaine prochaine avec un objectif de fin de réalisation au 1^{er} septembre.

SMDE24

La séance a été longuement consacrée aux différents budgets qui ont été approuvés et votés.

Le transfert de compétence a été voté pour les communes de Nantheuil et Eyzerac. Le RIFSEEP a été mis en place pour les agents. La cour des comptes a audité les comptes du SMDE sans critique particulière. Elle constate que la gestion est faite année par année et conseille de réaliser un plan pluriannuel. Les deux syndicats Coteaux Pourpres et Grand Périgueux n'ayant pas adhéré au SMDE pourraient fragiliser la structure en limitant ses moyens.

La cour des comptes remarque que la RDE devrait avoir une gestion autonome, juridiquement détachée du SMDE. Le président a proposé une augmentation de 280% de la redevance du point de prélèvement –(initialement fixée à 0.035€ par m3), votée en fin de réunion, probablement sans quorum, suite au départ de nombreux délégués: L'augmentation de cette redevance à 0.1€ par m3 servirait à l'interconnexion, pour la mise en place du logiciel VO qui doit suivre les niveaux d'eau, à la création d'un service de gestion foncière (actes administratifs et notariés) et l'amélioration du SIG (Système d'Information Géographique). Les recettes de cette redevance passeraient de 630 000€ à 1 800 000€. La validité du vote est contestée par le Grand Périgueux.

Réunion de secteur du SMD3

La mise en place de la redevance incitative se passe dans d'excellentes conditions d'après le SMD3 : Seuls 4% des sacs noirs font l'objet de dépôts sauvages. La quantité de déchets non recyclables est en diminution de 45%. Mais 53% des personnes ne sont pas encore enregistrées et n'ont donc pas de carte magnétique. La collecte des sacs jaunes a augmenté de 23%. Un dépôt sauvage est puni d'une amende de 35€.

Une commission consultative constituée d'élus, de professionnels, de personnes qualifiées et d'habitants a été créée. La question de la prise en charge des couches et des protections pour les personnes âgées est toujours à l'étude.

La communauté de commune a cependant reçu de nombreuses plaintes et réclamations de redevables, transmises au SMD3.

L'implantation des points de collecte sur Charpon, Lafarge et Verzinac est entérinée.

Un point supplémentaire pourrait être installé à La Tache. Le montant de 10 000€ voté au budget devrait être suffisant pour couvrir l'ensemble des frais d'aménagement des quatre points pour les nouveaux systèmes de collecte (pédale d'ouverture à hauteur du sol).

Quatre conteneurs à carton pourraient être installés à Las Combas, au Bourg, à Charpon et à Lafarge (identiques à celui posé par Négrondes au Petit Chalus).

Conseil d'école de Négrondes

L'effectif d'une année sur l'autre est relativement stable : 60 élèves environ dont 11 sur Vaunac. Beaucoup de projets ont été réalisés cette année : le jardin partagé, la fresque en mosaïque, la réalisation de nichoirs, une sortie ornithologique à Sorges, le projet d'histoire sur la résistance, une sortie au Bugue. Une fresque de peinture est à l'étude. La kermesse de la semaine dernière a connu un grand succès (spectacle de théâtre présenté par les élèves). Cependant beaucoup d'enfants sont en difficulté scolaire, avec mise en place des PAP (Programme d'Accompagnement Personnalisé) et des GEVA-sco (Guide d'Evaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation).

Une infirmière a dispensé un programme de sensibilisation au harcèlement.

Voirie communale

Les chemins ont été nettoyés par l'entreprise ALLARY la semaine dernière : la route de la Tâche à la N21, le chemin du pont de Vaunac à la route de Négrondes, le chemin du pigeonnier, le chemin de Lafarge à la piste DFCI, le chemin de la route de Lachenaud au cimetière, le chemin du Bourg à la route de Négrondes.

Le reste des chemins sera traité cet automne.

Les chemins de randonnée du PDIPR ont été re-balisés par Bruno Lecler.

Aménagement foncier

925 000€ ont été payés. Les subventions du Conseil Départemental de la Dordogne sur les chemins ruraux et la participation des communes représentent 390 000€. Il reste 534 000€ à recevoir.

Les communes d'Eyzerac, Saint Pierre de Côte et Thiviers doivent nous reverser 6 094€ de frais financiers sur la ligne de trésorerie (10 728€ au total), avec un reste à charge pour Vaunac de 4 634€

Cette ligne de trésorerie se termine au mois d'octobre et doit être relayée par la banque postale après accord.

L'encaissement des subventions est toujours bloqué. Une lettre a été adressée au préfet de région (qui gère la DETR régionale) avec ultimatum de démission du Maire et de son Conseil municipal en cas de non réponse avant le 15 juillet.

Implantation d'une antenne relais Orange sur la commune

Le projet d'installation d'une antenne relais Orange sur la commune est abandonné.

Groupama : remboursement d'une partie du coût de la médiation

Les frais engagés lors de l'action de médiation contre le SMD3 s'élèvent à 1500€, payés le 9 mai.

L'assureur Groupama, après un premier refus de prendre en charge ces frais, a finalement envoyé un chèque de 1300€.

Problèmes avec le photocopieur

Les engagements initialement pris par le fournisseur du nouveau photocopieur par l'intermédiaire de son représentant commercial n'étaient jusqu'à présent pas tenus.

Après réclamation, la société rembourse finalement 700€ de trop perçu à la commune.

Dépassement du forfait téléphonique de Cédric Letourneur

Suite à la réclamation déposée, Orange accepte de faire un avoir de 562€ sur les facturations liées au dépassement involontaire du forfait de base.

Soirée musicale à l'église de Vaunac

Laurence Bourdin propose une soirée le jeudi 20 juillet à 20h30, avec entrée au chapeau.

Remplacement du standard téléphonique dans le cadre du déploiement de la fibre

L'ancien standard RNIS va être remplacé par un nouveau standard compatible avec la fibre (opérateur Free), grâce au choix d'un nouvel installateur ERIZON.

L'abonnement comprend un accès internet haut débit par la fibre et 3 numéros de téléphones IP (vers fixes et mobiles), avec un basculement automatique en 4G (abonnement gratuit) en cas de panne de la fibre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Didier MERY, Mallorie DUSSUTOUR, François FILLION, Viviane FOUSSETTE, François LALIZOU
Excusés / Absents : Catherine HALL, Bruno LECLER

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2023

Le procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2023 est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Délibération 2023/24 : Création d'emploi adjoint technique et autorisation aux contractuels

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De créer** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 18 septembre 2023.

- **D'autoriser** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an (six mois renouvelables une fois).

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6413 du budget primitif 2023.

Délibération 2023/25 : Décision modificative n° 1 – Ouverture de crédits aux comptes 2117, 2151

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider le tableau de virement de crédits suivants présenté par Monsieur le Maire :

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
Régularisation paiement 2022 - Opérations d'ordre budgétaire			
2117	terrains bois et forêts		78 732,39 €
2151	installations de voirie	78 732,39 €	
Integration travaux pour montant subvention - Opérations d'ordre budgétaire			
2151	installations de voirie pour montant sub CD 24	128 952,33 €	
1323	subventions du departement		128 952,33 €
	Total	207 684,72 €	207 684,72 €
Travaux pistes DFCI - Opérations réelles			
238	avances sur travaux immobilisation	- 60 000,00 €	
2151	Installation de voirie	81 320,43 €	
1022	FCTVA		21 320,43 €
Travaux pistes DFCI - Opérations d'ordre budgétaire			
2151	Installation de voirie pour montant sub FEADER	135 692,00 €	
1328	Subvention FEADER		135 692,00 €
	Total	157 012,43 €	157 012,43 €

Délibération 2023/26 : Décision modificative n° 2 – Virement de crédit.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider le tableau de virement de crédits suivants présenté par Monsieur le Maire :

Compte	Intitulé	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2135	Installations générales	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €

Délibération 2023/27 : Convention voie communale Fontaine de la Truie

Oui cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette promesse de constitution de servitude photovoltaïque voie du domaine public des collectivités au profit de la société QENERGY aux conditions indiquées.

Délibération 2023/28 : La Banque Postale – Prolongation de prêt

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite au délai de versement des subventions européennes plus long que prévu, la commune n'est pas en mesure de rembourser la totalité du prêt relais contracté auprès de la Banque Postale en octobre 2020.

Il convient donc de rembourser le prêt relais existant par une souscription d'un nouveau prêt relais de 300.000,00 € pour une nouvelle période de 3 ans avec possibilité de rembourser le capital in fine.

Oui cet exposé, et après lecture de la nouvelle convention, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de souscrire un nouveau prêt relais,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération 2023/29 : Avenant à la convention AFAFE avec les autres communes

Oui cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le tableau présenté ci-dessous :

	VAUNAC	EYZERAC	SAINT PIERRE de CÔLE	THIVIERS	TOTAL
TRAVAUX SUR CHEMINS RURAUX, TRAVAUX COMPENSATEURS, DESSERTES FORESTIERES					
Travaux sur Chemins Ruraux	129 760,38 €	72 788,95 €	24 551,80 €	15 506,60 €	242 607,73 €
Travaux compensateurs	13 654,90 €	19 747,04 €	12 065,00 €	17 671,39 €	63 138,33 €
Dessertes Forestieres	23 610,44 €	- €	- €	- €	23 610,44 €
travaux communs	1 312,49 €	634,82 €	301,09 €	261,60 €	2 510,00 €
Honoraires	15 150,44 €	8 538,69 €	3 322,61 €	3 009,56 €	30 021,30 €
TVA	33 667,64 €	18 634,16 €	7 383,58 €	6 687,92 €	66 373,30 €
Total travaux	217 156,29 €	120 343,66 €	47 624,08 €	43 137,07 €	428 261,10 €
Subventions encaissées	134 826,39 €	74 536,65 €	29 534,31 €	26 854,02 €	265 751,37 €
A verser a la commune chef de file	82 329,90 €	45 807,01 €	18 089,77 €	16 283,05 €	162 509,73 €
TRAVAUX PISTES DFCI					
Travaux D F C I	168 225,97 €	145 302,74 €	16 169,10 €	41 437,66 €	371 135,47 €
TVA	33 645,19 €	29 060,55 €	3 233,82 €	8 287,53 €	- €
Honoraires	15 140,34 €	13 077,25 €	1 455,22 €	3 729,39 €	- €
Total travaux	217 011,50 €	187 440,54 €	20 858,14 €	53 454,58 €	371 135,47 €
Subventions prévues	135 691,07 €	117 201,19 €	13 042,00 €	33 423,62 €	299 357,88 €
A verser a la commune chef de file	81 320,43 €	70 239,35 €	7 816,14 €	20 030,96 €	71 777,59 €
Total pour chaque commune	163 650,33 €	116 046,36 €	25 905,91 €	36 314,01 €	341 916,61 €
CHARGES FINANCIERES					
Charges financières sur ligne de trésorerie	4 382,00 €	3 858,00 €	806,00 €	1 097,00 €	10 143,00 €

Délibération 2023/30 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2022

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Délibération 2023/31 : Reprise de concession – Cimetière de Vaunac

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre la concession perpétuelle n° 23 appartenant à M Jean-Louis BOST pour son prix d'achat.

Délibération 2023/32 : Prêt relais

Après avoir consulté quatre banques, il ressort que l'offre de la Banque Postale est la plus intéressante.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 300.000 €
- **Durée** : 3 ans
- **Taux d'intérêt** : ESTER + marge de 1.59% par an
- **Paiement des intérêts** : trimestriel
- **Remboursement des fonds** : in fine
- **Garantie** : néant
- **Commission d'engagement** : 300 €
- **Modalité de remboursement anticipé**: sans pénalité à une date d'échéance des intérêts, avec un préavis de 35 jours

Oui cet exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les propositions de la Banque Postale,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce prêt.

Le Conseil municipal précise :

- que les crédits sont bien inscrits au budget 2023 dans les articles 458.201 travaux pour compte de tiers n°1 : travaux connexes de l'AFAFE,
- que par décision modificative une ligne budgétaire sera ouverte au compte 1641 pour l'encaissement de cet emprunt,
- que les crédits de remboursement des intérêts sont bien inscrits au chapitre 6611 pour les intérêts du trimestre courant en 2023 et qu'ils seront bien inscrits à cet article pour les intérêts des exercices suivants.

Délibération 2023/33 : Décision modificative n° 3 - prêt relais

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte** les propositions de la Banque Postale,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce prêt,
- **valide** la décision modificative selon le tableau ci-dessous.

Compte	Intitulé	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
1641	Remboursement du prêt	450 000,00 €	0,00 €
1641	Nouveau prêt relais	0,00 €	300 000,00 €
458201	Remboursement partiel	0,00 €	150 000,00 €
	Total	450 000,00 €	450 000,00 €

➤ Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Questions diverses

Départ de Cédric Letourneur – recrutement d'un agent technique

Cédric Letourneur a fait valoir ses droits à mutation pour occuper le poste de technicien assainissement à la communauté de commune Dronne et Belle.

La commune a donc fait appel à candidatures et 9 candidats se sont présentés pour le poste. Le choix définitif s'est fait en collaboration avec la commune de Lempzours et la candidature de M. Christophe Besson a été retenue. Pour débiter, il occupera ses fonctions pendant 6 mois en tant que contractuel à l'indice 368.

La commune de Lempzours va augmenter son quota d'heures en passant de 16h à 19h de sorte que le total des heures avec la commune de Vaunac soit équivalent à un temps complet.

Christophe Besson est venu se présenter au Conseil municipal lors de la réunion.

Compte tenu de l'entretien périodique qui sera à faire sur le terrain de la station d'épuration actuellement en construction, un point devra être fait pour réaffecter les heures de l'agent d'entretien en prenant en compte l'entretien du cimetière. Certaines tâches pourront être confiées à un organisme extérieur (Le Pied à l'Etrier par exemple).

Diffusion d'information communale

La commune de Négrondes utilise l'application « Comme ma ville » pour faciliter la diffusion d'informations et la communication entre les habitants. La cotisation est de 240€ par an. La commune de Vaunac souhaite également mettre en place une telle fonctionnalité, avec le recours à un modérateur pour éviter toute dérive comme on peut le remarquer sur les réseaux sociaux.

Aménagement des points d'apport volontaire supplémentaires

Le terrassement des points a été réalisé (à l'exception de celui de La Tâche) pour un coût de 1000€ par emplacement (au lieu de 11 000€ estimés par le SMD3). Quatre points devront maintenant être aménagés par le SMD3, la réception étant faite.

Candidature « Village d'avenir »

Une circulaire du Ministère de l'Intérieur propose la possibilité de candidater au dispositif d'aide à l'ingénierie dans le cadre des « Villages d'avenir » jusqu'au 15 octobre prochain pour obtenir un financement pour des études de projets structurants.

Adresse mail de la Mairie

Suite au changement de fournisseur Internet, l'adresse mail de la commune « mairie.vaunac@wanadoo.fr » ne sera plus utilisable dans un délai de 6 mois. Une adresse mail basée sur le nom de domaine de Vaunac devra être créée (coût environ 25€ par an).

Travaux de la STEP

Les travaux avancent et devraient être terminés fin septembre.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023



Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Mallorie DUSSUTOUR
Catherine HALL, Bruno LECLER, François FILLION

Excusés / Absents : Didier MERY, Viviane FOUSSETTE, François LALIZOU

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2023

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2023 est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Délibération 2023/35 : Décision modificative n° 5 : complément montant des travaux correspondant à la subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire une nouvelle décision modificative complémentaire à la première de la façon suivante :

Compte	Intitulé	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Intégration travaux pour montant subvention - Opérations d'ordre budgétaire 041			
2151	Installations de voirie pour montant sub CD 24	5 900.00 €	
1323	Subventions du département		5 900.00 €
	Total	5 900.00 €	5 900.00 €
	Total général	5 900.00 €	5 900.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider le tableau présenté par Monsieur le Maire.

Délibération 2023/36 : Décision modificative n° 4 : virements de crédits

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre/articles	Montants	Chapitre/article	Montants
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Fournitures de petit équipement	(011) / 60632	- 90	-	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Autres charges exceptionnelles	-	-	(67) / 678	+ 90

Il propose de faire un virement de crédits sur la section d'investissement de la manière suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre/article	Montants	Chapitre/article	Montants
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Fournitures de petit équipement	(21) / 2152	- 1 500	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Autres charges exceptionnelles	-	-	(21) / 2181	+ 1 500

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

➤ **Adopte** la décision modificative proposée.

Délibération 2023/37 : Participation RPC fonctionnement

En fonction du nombre d'élèves concernés pour l'année scolaire 2022-2023, la répartition sera la suivante :

	NEGRONDES	VAUNAC
CANTINE – FRAIS DE PERSONNEL ET FRAIS GENERAUX	35 012 €	9 315 €
FOURNITURES SCOLAIRES	4 421 €	1 061 €
TOTAL FRAIS SCOLAIRES A REPARTIR	39 433 €	10 376 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à conclure une convention avec la commune de Négrondes pour l'année scolaire 2022-2023.

Délibération 2023/38 : Participation RPC transport

	<i>NEGRONDES</i>	<i>VAUNAC</i>
TRANSPORTS SCOLAIRES – FRAIS DE PERSONNEL ET PRISE EN CHARGE TICKET UNIQUE	31 €	19 €
TOTAL DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES A REPARTIR	31 €	19 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à conclure une convention avec la commune de Négrondes pour l'année scolaire 2022-2023.

Délibération 2023/39 : Règlement intérieur de la cantine

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le nouveau règlement intérieur de la cantine de Négrondes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Valide** le règlement intérieur de la cantine.

Délibération 2023/40 : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune

Monsieur le Maire propose que les bâtiments publics : mairie, logements communaux, salle des fêtes, atelier municipal, soient intégrés dans ce dispositif.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve le zonage ZAE nR présenté et annexé à la présente délibération,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.**

Délibération 2023/41 : CNP – Contrat 2024

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2024.**

Délibération 2023/42 : Convention de servitude ENEDIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal présents que dans le cadre du projet de parc photovoltaïque « Fontanille » sur les communes de Négrondes et de Vaunac, ENEDIS a besoin d'établir des conventions de servitude avec la commune pour le chemin rural chemin de la Barrière et pour le chemin rural des Bizarias route des Noyers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Valide les conventions de servitude pour les deux chemins ruraux,**
- **Autorise le Maire à signer ces conventions.**

Délibération 2023/43 : Motion de défiance – SMD3

Le Conseil municipal de Vaunac, porte-parole de ses administrés exprime sa vive inquiétude quant aux pratiques du SMD3 dans la gestion des déchets concernant :

- Les prix prohibitifs pratiqués qui menacent les faibles revenus (taux de pauvreté très important en Dordogne)
- La non-conformité des points d'apport pour un certain nombre de citoyen(ne)s (personnes âgées, handicapées, de petite taille...). Inadaptés pour certains où malgré leur bonne volonté, ils se voient obligés de réintroduire une deuxième fois leur carte car la trappe s'est refermée le temps de se baisser pour prendre leur sac.
- La non prise en compte des besoins réels sur les déchets incompressibles (couches, litières, matériel médical à usage unique...)
- L'éloignement des points d'apports d'un nombre considérable de foyers
- Les containers trop remplis, saturés, Dégradation de l'environnement
- Le vidage des containers qui laisse échapper les papiers légers sous l'effet du souffle et envahissent l'espace public
- La non prise en compte des risques sanitaires.

Le Conseil municipal tient à affirmer son désaccord sur cette dégradation due à cette politique de gestion appliquée actuellement par le SMD3 et demande :

- Le retour au Porte à Porte et/ou au ramassage aux points de regroupement qui existaient auparavant
- L'application d'un tarif juste et supportable
- L'accessibilité des points d'apport à tout citoyen(ne)
- La mise en place d'un moratoire pour réfléchir collectivement à d'autres façons de collecter les ordures ménagères, de manière incitative et juste, avec déblocage des points d'apport existants.

Questions diverses

Participation au Regroupement Pédagogique Concentré avec Négrondes et transports scolaires

13 enfants de Vaunac font partie du regroupement pédagogique. Le coût des repas pour les familles pourrait passer de 2,75€ à 2,80€. Ces repas intègrent de plus en plus des plats cuisinés sur place, afin d'améliorer la qualité et l'équilibre. La possibilité d'opter pour le prélèvement automatique du montant des repas a fait baisser les défauts de paiement. Un incident s'est produit au niveau du transport scolaire sur la commune : une élève n'a pas été déposée par le chauffeur à l'arrêt de bus qui la concernait, mais à un autre arrêt, entraînant un long cheminement en bordure de route. Cet incident, mettant en jeu la sécurité, sera remonté au syndicat des transports scolaires. Un arrêt à Charpon a été créé dans le carrefour, sans concertation avec la mairie. Ce point d'arrêt semble dangereux car sans visibilité pour les voitures. Cet état de fait sera revu avec le SMOSSST (Mme Galvagnon).

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi APER du 10 mars 2023 enjoint les communes à définir sur leur territoire les zones présentant un potentiel pour le déploiement d'énergies renouvelables.

Le cadre de cette action a été mis à la disposition de la population sur le site Internet de la commune.

Les zones actuellement identifiées sur la commune regroupent :

- ☞ les bâtiments communaux
- ☞ les bâtiments agricoles (ceux actuellement construits et ceux en projet, mais hors loi APER)
- ☞ les terrains communaux (parking à côté de la fontaine)

La commune doit proposer ce zonage avant la fin de l'année, la validation définitive interviendra en 2024.

Implantation d'une borne incendie aux Alois

Les contraintes liées à la construction du nouveau bâtiment par le Gaec des Alois nécessite l'implantation d'un poteau incendie en bordure de la route des Maquisards. Le coût lié à cette implantation pourrait être pris en charge pour moitié par la commune dans la mesure où ce poteau aura un intérêt communal en cas de nécessité (exemple passé : incendie du Garage Queraud).

Réunion Eau et Assainissement Firbeix

Actuellement le coût de l'assainissement collectif est de 115,00€ pour la part fixe et de 1,60€ /m³

Parmi plusieurs scénarii proposés le tarif retenu pour 2024 est de 123,97€ pour la part fixe et de 1,72€ /m³ soit une augmentation de 7,61% pour 120m³ annuels.

Réunion Vallée de l'Isle

Des problèmes d'infiltration d'eau de pluie dans la tête bétonnée du forage sont apparus lors des fortes pluies.

Campagne CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) : des purges sont réalisées périodiquement pour éliminer les particules de plastique résultant de la désagrégation des anciens tuyaux en PVC, particulièrement en bout de réseau, sur les portions alimentant des résidences secondaires peu utilisées.

L'augmentation des prix de l'eau sera faite en concertation avec les autres syndicats par souci d'harmonisation sur le territoire.

Les travaux de réhabilitation du réseau sont mis en sommeil suite au différend commercial opposant Le Grand Périgueux au Syndicat sur le prix de rétrocession de l'eau. L'affaire doit être tranchée par le tribunal.

Un durcissement de la réglementation sur les périmètres de protection est à l'étude. L'épandage de lisiers ainsi que le stockage devrait être interdit sur les zones concernées.

Réunion sur le vélo

La Flow Vélo doit être étendue de Sarlat à l'Île d'Aix soit presque 400 kms d'itinéraire cyclable. L'office de tourisme doit être l'interlocuteur pour toute demande de renseignement sur les circuits existants. Une carte avec les parcours PDIPR doit être mise en ligne.

Motion de défiance pour l'association citoyenne de lutte dechets24

L'association a constaté les points suivants :

- prix prohibitif du service pour les usagers aux faibles revenus
- non-conformité des points d'apport pour certains citoyens (personnes âgées, ...)
- non prise en compte des besoins réels sur les déchets incompressibles (couches, litières, ...)
- éloignement considérable des points d'apport d'un certain nombre de foyers
- conteneurs saturés entraînant une pollution de l'environnement
- vidage des conteneurs entraînant la dispersion de papiers légers
- non prise en compte des risques sanitaires

L'association demande une remise à plat des conditions actuelles du fonctionnement du service et le déblocage des conteneurs recevant les sacs noirs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, apporte son soutien à cette motion de défiance.

Catastrophes naturelles

La commune de Vaunac a été classée en zone sinistrée pour les dégâts liés aux mouvements de terrain suite à la sécheresse du 1er juillet au 30 septembre 2022. Les déclarations de sinistre doivent être adressées aux assureurs.

Papiers d'identité

Les espaces « France Service » sont habilités à délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports. Il en existe 2 sur le territoire proche : Sorgès/Ligueux et Thiviers. Le RDV est à prendre 5 jours à l'avance.

Réglementation des chantiers forestiers

Une copie de la déclaration de travaux doit être déposée en mairie. Un état des lieux concernant la voirie communale peut être réalisé et les modalités d'utilisation de celle-ci doivent être fixées.

L'article 1000L 149-9 du code de la voirie régit les procédures de remise en état en cas de dommage.

AFAFE

Suite à une visite sur les terrains des communes concernées, une valorisation des terrains par parcelle a été réalisée, tenant compte du peuplement effectif, de la densité et de l'âge des bois.

Ce nouvel AFAFE comprend une commission intercommunale et quatre sous commissions communales, qui se réuniront au mois de janvier 2024 pour présenter l'état des lieux, les estimations aux propriétaires.

Effacement des réseaux téléphoniques

Les réseaux cuivre doivent être supprimés à partir de 2025. Tous les réseaux devront dorénavant être enterrés, y compris ceux de fibre optique existants.

Vœux

Les vœux de la commune auront lieu le dimanche 7 janvier à 18 heures.

Ceux de la communauté de communes auront lieu de 25 janvier à Saint-Priest-les-Fougères

Réunion du PCAET

La communauté de commune a un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME. 350 000€ de subvention sont accordés, à débloquer en fonction du bilan et des résultats obtenus.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale

Cette prime peut être attribuée à tous les agents présents au 30 juin 2023.

Il convient, pour la mettre en place, de saisir le Conseil Social Territorial (Centre de Gestion).

Le montant est de 340,00€ pour Anne, 91,43€ pour Nadine et de 320,00€ pour Cédric (pourcentage du traitement).

Révision du RIFSEEP

Cette révision sera à mettre en place à partir du 1er Janvier 2024.

Situation de trésorerie de la commune

Les communes ayant participé à la précédente AFAFE, n'ont pas soldé leur contribution depuis le mois de juin (environ 150 000€), mettant en difficulté la trésorerie de la commune. La banque postale nous avait accordé une nouvelle ligne de trésorerie de 300 000€ pour couvrir la subvention attendue de l'Etat et de l'Europe sur les pistes DFCI.

La région va finalement nous débloquer les 30 000€.

La banque postale ne nous comptera pas de frais pour le remboursement tardif du prêt précédent de 450 000€ (15 000€ de pénalité de retard contractuels).

21 000€ du Fond de péréquation sur les droits de mutation au niveau départemental ont été encaissés.

36 000€ sont dus à l'entreprise LASTERNAS au titre des retenues de garantie.

La trésorerie actuelle étant de 25 000€, 15 000€ ont été versés à cette entreprise.

La situation nette est finalement de 3000€ ou 4000€ sur le compte du trésorier.

Pour le début d'année 2024, il reste 70 000€ de TVA à encaisser, avec la possibilité d'obtenir rapidement un acompte de 80% à condition que le budget soit voté.

Un nouvel emprunt d'environ 50 000€ pourrait être mis en place (celui concernant les logements arrivant à échéance en avril) pour financer les travaux d'économie d'énergie (chauffage des logements) et le goudronnage.



NOUVELLES DE L'ÉCOLE

❖ LA GALETTE - *(Articles de Madame Lepierres)*

Pour Fêter les anniversaires de Janvier, les élèves ont confectionné des galettes des rois, après avoir tous décoré leur couronne.





NOUVELLES DE L'ÉCOLE

❖ LA PIZZA

Pendant la Semaine de la Maternelle, les élèves ont invité leurs parents à venir leur prêter main forte pour réaliser des pizzas. Auparavant, ils avaient réfléchi aux ingrédients qu'ils voulaient mettre dessus. Voici leur liste :

Dans la pizza:
On peut mettre:
- des brocolis
- des champignons
- des tomates
- du fromage : chèvre, gruyère
- des poivrons
- de la sauce tomate
- des oignons
- des cœurs d'artichaud

(Texte dicté par les élèves de Moyenne Section)

Ce matin, des parents sont venus dans notre classe pour nous aider à faire des pizzas.

Pour faire la pâte, on a mélangé de la farine, de la levure et une pincée de sel. On a ajouté 6 cuillères d'huile et de l'eau. On a bien malaxé pour avoir une pâte.

Après, on a coupé le fromage de chèvre, le jambon ; on a découpé les tomates, les champignons, les brocolis, les poivrons et les oignons.

On a étalé la pâte avec un rouleau à pâtisserie.

On a donné les pizzas aux cantinières pour qu'elles les mettent au four.

Après, on les a mangées !!!





NOUVELLES DE L'ÉCOLE

❖ INTERVENTION DE L'INFIRMIÈRE

l'hygiène dentaire.

Jeudi 21 mars, l'infirmière scolaire est venue nous parler de nos dents et de la façon d'en prendre soin. On a appris que l'on a 20 dents à notre âge. Les bébés naissent sans dent, elles poussent petit à petit. Les premières tombent vers 6 ans et laissent la place à des dents que l'on aura toute notre vie.

Les caries sont des petits trous qui deviennent de plus en plus gros et qui sont dus à des bactéries.



Pour éviter d'en avoir, il faut :

- Bien se brosser les dents le matin et le soir après le repas
- Aller chez le dentiste une fois par an
- Changer de brosse à dents à chaque saison

L'infirmière nous a montré qu'il faut se laver les dents du rouge vers le blanc (de la gencive vers la dent).

La chasse aux œufs

Avant le week-end de Pâques, le lapin nous a apporté un message pour nous prévenir qu'il avait caché des surprises au chocolat dans les salles de classe. Nous nous sommes alors tous mis à leur recherche, avec nos petits paniers décorés.





NOUVELLES DE L'ÉCOLE

❖ APRÈS LA GALETTE, LA PIZZA :

le jardin

Les élèves ont profité d'un jour sans pluie pour planter des framboisiers et des groseilliers qu'ils avaient demandés lors d'un conseil de classe. Ils ont tout d'abord récupéré le compost de l'école. Puis, ils ont creusé des trous d'environ 40 cm dans lesquels ils ont versé l'engrais naturel. Ils ont ajouté du terreau, puis de la terre. Certains ont mis beaucoup d'ardeur à creuser !!!



Tous les élèves de Grande Section ont travaillé avec les CP/CE1 pour cette belle opération !! Vivement l'été qu'ils puissent les déguster !

La fête du printemps

Les élèves ont profité de la fête du printemps pour venir déguisés et passer la journée dans la peau de Spider man, d'une princesse, d'un policier, de supers héros, d'un clown... pour finir par défiler devant leurs parents et partager un goûter.





❖ INTERVENTION DE L'INFIRMIÈRE

Partie 2 (*Articles de Madame Vilatte*)

Intervention de l'infirmière scolaire le 30/04/2024 concernant :

1. La différence entre les filles et les garçons
2. L'intimité
3. Le consentement et ce qui est autorisé.



Projet poterie

Les enfants de la classe CP/CE1 d'Isabelle Vilatte et de la grande section maternelle de la classe de Sandrine Lepierres dans le cadre de la liaison GS/CP, recevaient pendant le temps scolaire, Miléna Barteau, céramiste de Ligueux. Le but étant de créer une statue en terre qui symbolisera la fraternité, l'amitié et l'entraide qui sont les valeurs que l'école veut transmettre. C'est le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron qui finance l'intervenante et la coopérative scolaire de Négrondes qui prend en charge la terre, le matériel nécessaire et le bus pour aller voir Miléna dans son atelier au mois de mai 2024. Les enfants ont en premier lieu découvert le métier de céramiste avec Miléna et fabriqué un bol pincé et des colombins pour se familiariser avec la terre. Ils ont pu également admirer différentes créations de la céramiste et la voir à l'œuvre dans des petites vidéos. Miléna interviendra 3 fois à l'école afin de construire ce projet et elle amènera la création chez elle pour la faire cuire dans un four conditionné spécialement pour la cuisson de ce type de terre. Les enfants iront à Ligueux pour la sortie du four.





NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Ateliers de mécanique à l'école

Les élèves de Grande Section, CP et CE1 ont commencé un cycle vélo par des ateliers Réparation et "bien connaître son vélo".

Les enseignantes avaient mis l'accent sur l'égalité Filles/Garçons à travers ces moments d'entraide.

Le 1er atelier : réparation crevaison était dirigé par Mme LE PIERRES

Le 2e atelier : savoir regonfler ses pneus et connaître les différentes parties de son vélo était dirigé par Mmes VILATTE et Corinne CHANTRY

Le 3e atelier : savoir remettre sa chaîne déraillée était dirigé par Jean Marc RABIERE.

Les filles et les garçons se sont pleinement investis dans ces ateliers et chacun a appris à réparer et à entretenir son vélo.

Nous poursuivrons le cycle dans les semaines à venir avec le thème "Run & Bike".



Fête du printemps le 12/04/2024

L'après-midi, avant le défilé, petite séance de photos souvenirs.

Ensuite, nous avons fait un défilé en musique avec les copains des autres classes (la maternelle et les grands).





NOUVELLES DE L'ÉCOLE

❖ INTERVENTION DE L'INFIRMIÈRE

Partie 2 (*Articles de Madame Vilatte*)

Intervention de l'infirmière scolaire le 30/04/2024 concernant :

4. La différence entre les filles et les garçons
5. L'intimité
6. Le consentement et ce qui est autorisé.



Projet poterie

Les enfants de la classe CP/CE1 d'Isabelle Vilatte et de la grande section maternelle de la classe de Sandrine Lepierres dans le cadre de la liaison GS/CP, recevaient pendant le temps scolaire, Miléna Barteau, céramiste de Ligueux. Le but étant de créer une statue en terre qui symbolisera la fraternité, l'amitié et l'entraide qui sont les valeurs que l'école veut transmettre. C'est le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron qui finance l'intervenante et la coopérative scolaire de Négrondes qui prend en charge la terre, le matériel nécessaire et le bus pour aller voir Miléna dans son atelier au mois de mai 2024. Les enfants ont en premier lieu découvert le métier de céramiste avec Miléna et fabriqué un bol pincé et des colombins pour se familiariser avec la terre. Ils ont pu également admirer différentes créations de la céramiste et la voir à l'œuvre dans des petites vidéos. Miléna interviendra 3 fois à l'école afin de construire ce projet et elle amènera la création chez elle pour la faire cuire dans un four conditionné spécialement pour la cuisson de ce type de terre. Les enfants iront à Ligueux pour la sortie du four.



École de Négrondes en regroupement pédagogique avec VAUNAC.



ORQUE

Opération reconquête de la qualité de l'eau



Afin d'améliorer la qualité de l'eau potable pour nos générations futures, le SMDE 24 (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne) accompagne les acteurs du territoire, notamment les exploitants agricoles, vers des changements de pratiques favorables.

Depuis quelques années, une dégradation continue et régulière de la qualité de l'eau brute servant à produire de l'eau potable est observée sur la source de la Glane et la prise d'eau de la Valouse. L'enjeu est donc de faire évoluer les pratiques de chacun à travers un programme d'actions territorial nommé « Re-Sources ».

Le SMDE 24 animait en juin dernier un comité de pilotage réunissant la sous-préfecture, des collectivités locales, industriels, agriculteurs et habitants afin de présenter les actions en cours d'expérimentation et celles à mettre en place.

Plus d'infos sur le programme d'action territorial Re-Sources : smde24.fr

Les communes alimentées en eau par la source de la Glane : Négrondes, Vaunac, Cognac-sur-l'Isle, Saint-Jory-Las-Bloux, Coulaures, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac les Eglises, Antonne et Trigonant et Sorges et Ligeux.

Les communes alimentées en eau par la prise d'eau de la Valouse : La Coquille, Firbeix, Chalais, Saint Jory de Chalais, Saint Priest Les Fougères et Saint Pierre de Frugie.



Boulevard Henri JACQUEMENT, 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
Tél. : 05 53 46 40 40 Siret n° 200 025 278 000 66

www.smde24





COMBATTRE LES VIOLENCES

Les violences isolent, parlez-en !

Vous subissez une ou plusieurs de ces formes de violences :

- La violence physique (**atteintes au corps**)
- La violence psychologique (**comportements ou propos méprisants**)
- La violence économique (**privation d'argent**)
- La violence sexuelle (par la contrainte de rapports sexuels)
- La violence verbale (insultes, injures, menaces...)

Vous n'osez pas vous confier, vous n'avez plus confiance en vous, vous êtes dans l'urgence :

- Contacter le **17** – la gendarmerie
- Contacter le **15** ou le **18** pour vous faire soigner
- Contacter le **115** pour obtenir un logement d'urgence
- Contacter le **119** pour des enfants en danger.

Les violences sont punies par la loi. Vous n'êtes pas seul (e)

L'état, les collectivités, les associations se mobilisent.

Les maires ruraux s'engagent contre les violences intra familiales à travers le programme ERRE (élu rural relais de l'égalité) votre référent local est le maire de la commune qui travaille en relation avec un référent départemental.

Vous avez besoin d'être écouté(e) et accompagné(e), vous pouvez vous rapprocher du médecin de votre choix, de l'unité Medico-judiciaire d'urgence ainsi que des centres hospitaliers proches de votre domicile. Il y a également des services d'action sociale près de chez vous : CCAS, assistantes sociales du Conseil Départemental.

Vous pouvez vous adresser aux structures suivantes, elles proposent toutes des permanences proches de chez vous.



COMBATTRE LES VIOLENCES

Un départ peut se préparer à l'aide de :

- ☞ **L'Îlot Femmes** : Accueil départemental des femmes victimes de violences.
 - 1 rue Jacques Le Lorrain – Périgueux - ☎ 05 53 09 09 49
 - ✉ ilotfemmes@safed24.fr
- ☞ **Centre d'informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**
 - 4 rue Kléber – Périgueux - ☎ 05 53 35 90 90 –
 - ✉ cidff-dordogne24@orange.fr
 - Antenne de Bergerac : 21 bld Jean Moulin – Bergerac - ☎ 05 53 35 90 90
 - cidff-dordogne24@orange.fr
- ☞ **France Victimes Dordogne**
 - 9 rue Maleville – Périgueux - ☎ 05 53 06 11 73 –
 - ✉ cntact@francevictimesdordogne.fr
 - Permanence à Bergerac - ☎ 06 74 35 85 24 -
 - bav-bergerac@francevictimesdordogne.fr
- ☞ **Mouvement Français pour le Planning Familial**
 - ☎ 06 71 77 37 02
- ☞ **Enjeu Femmes**
 - 1 rue de rosette – Bergerac - ☎ 06 86 73 80 00 –
 - ✉ enjeufemmes@gmail.com
- ☞ **Femmes Solidaires**
 - 17 rue Antoine Gadaud – Périgueux - ☎ 07 78 26 13 61
 - femmessolidaires24@gamil.com
- ☞ **Conseil Départemental de la Dordogne**
 - Pour prendre RV avec l'assistante sociale la plus proche de chez vous :
 - ☎ 05 53 02 27 09
- ☞ **Ordre des Avocats**
 - 19 bis cours Montagne – Périgueux - ☎ 05 53 53 21 34 –
 - batonnier-perigueux@orange.fr
 - 13 Boulevard Victor Hugo – Bergerac - ☎ 05 53 57 66 68 -
 - ✉ Avocats-bergerac@wanado.fr
- ☞ **Point d'accès au Droit**
 - Permanences gratuites professionnels et associations
 - ☎ 05 53 06 39 33 - ✉ cdad-dordogne@wanadoo.fr
- ☞ **Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne**
 - 50 rue Claude Bernard – Périgueux - ☎ 0 810 25 24 10



LA VIE COMMUNALE

LES VŒUX : LES VAUNACOIS PLUS NOMBREUX !

L'année 2024 a débuté, comme chaque année, par les traditionnels vœux du Maire et du Conseil Municipal de VAUNAC.



Cette cérémonie, qui pourrait sembler désuète, est pourtant un moment fort pour les communes surtout en milieu rural.

C'est tout d'abord l'occasion pour la municipalité de dresser le bilan de l'année écoulée. Pour Vaunac, l'année 2023 fut riche en investissements, notamment par le lancement des travaux de la nouvelle station d'épuration du Bourg qui sera inaugurée en septembre 2024, ainsi que la fin de la 1ère tranche de l'AFAFE.

C'est aussi faire part des actualités territoriales à la population en évoquant notamment la vie de la Communauté de Communes et du Département. Nous sommes d'ailleurs toujours ravis d'accueillir les élus des communes environnantes ainsi que le Président de la Communauté de Communes et nos Conseillers Départementaux.

Et c'est aussi un moment convivial permettant de remercier le personnel communal pour son investissement, rencontrer les nouveaux arrivants sur la commune et d'échanger avec les associations et les entreprises Vaunacoises autour du verre de l'amitié.

Merci d'être de plus en plus nombreux à venir pour ce moment de partage.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.





LA VIE COMMUNALE

LE REPAS DES ANCIENS



Comme chaque année, la municipalité de VAUNAC a invité les aînés de la commune au "repas des anciens" à la salle des fêtes du village. C'est l'occasion de mettre les petits plats dans les grands pour partager dans une ambiance amicale, un moment d'échange convivial. Les conversations vont bon train autour d'un bon repas où les souvenirs de jeunesse sont évoqués avec joie et nostalgie

C'est un moment privilégié et précieux où l'on arrête le temps dans ce monde tumultueux pour retrouver et maintenir le lien.

C'est aussi une marque de respect et de reconnaissance envers ceux qui ont participé au cours des années passées à la construction et l'histoire de notre village.



LES CÉRÉMONIES

Les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu et sacrifié leur vie pour défendre les valeurs de la République, de rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi de transmettre la mémoire des conflits du 20ème siècle aux jeunes générations.

C'est l'occasion de se souvenir pour ne pas oublier l'importance et la fragilité de la liberté chèrement acquise. Les cloches sonnent donc le 8 mai et le 11 novembre de chaque année dans tous les villages et villes de France pour les cérémonies commémoratives. A cette occasion, Monsieur le Maire nous fait part du message du Ministre des armées et des Anciens Combattants et dépose une gerbe au pied de notre monument aux morts.

De plus, cette année encore un hommage a été rendu à la mémoire de René BOURSAT sur la stèle érigée au bord de la route des maquisards. La municipalité tient à remercier les Vaunacois fidèles à ces différentes cérémonies ainsi que le Colonel Raphaël NAL qui nous honore de sa présence depuis que lui et sa famille ont déposé leurs valises dans notre commune.

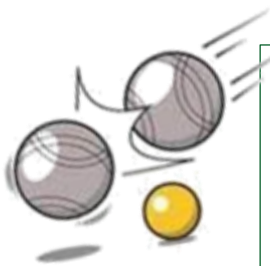




LA VIE COMMUNALE

Reportage photos de Pierre

Avec l'œil avisé, Pierre a figé les moments importants de la vie de la commune.



Depuis le mois de juillet et jusqu'au mois d'août 2024, venez partager un moment convivial ; pique-niquer où jouer à un jeu extérieur de votre choix (pétanque - belote - rami...) tous les vendredis de 18h à 22h au terrain de pétanque place de la salle de fêtes de Vaunac.

Chacun apporte son matériel.
C'est gratuit et sans inscription.





LE COMITÉ DES FÊTES

Le mot du Président : Bruno LECLER



Le Comité des Fêtes de la commune Vaunac est une association loi 1901, qui a pour vocation de promouvoir, d'organiser et de réaliser des animations qui se déroulent sur notre petite mais chère commune de Vaunac. Notre souhait : proposer à l'ensemble des Vaunacois, qu'ils soient petits ou grands, jeunes ou moins jeunes, des événements festifs et conviviaux. Je suis heureux de constater que nos différentes animations rencontrent de plus en plus de succès et que la réputation de celles-ci dépassent les frontières Vaunacoises, nous obligeant malheureusement à faire parfois des déçus en refusant du monde notamment aux deux repas annuels que nous organisons. Je ne saurais donc que vous conseiller de penser à réserver vos places dès l'ouverture des inscriptions.

Je tiens à remercier une nouvelle fois l'ensemble des membres du Comité des Fêtes, sans qui rien ne serait possible. En effet, il est important de rappeler que le Comité des Fêtes est avant tout une association constituée uniquement de personnes qui s'investissent bénévolement tout au long de l'année. Ainsi, en mettant à la disposition des Vaunacois leur temps, leur énergie et leur bonne humeur, nos bénévoles sont les fourmis travailleuses de l'ombre à qui l'on doit le succès et la pérennité du Comité des Fêtes. J'en profite pour solliciter toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient rejoindre l'équipe qui vous accueillera avec grand plaisir. On vous garantit travail et mal aux pieds, mais surtout cohésion, convivialité et fous rires. Vous pouvez également suivre les actualités du Comité des Fêtes et rester informés des activités organisées dans notre jolie commune sur notre page Facebook.

Du nouveau dans le bureau du Comité des Fêtes

C'est une équipe exclusivement féminine qui accompagnera le Président pour les deux prochaines années pour mener à bien les projets de l'association.



De gauche à droite, Sylvie CHEVALIER et Marie LOUAIL reconduites respectivement dans leurs rôles de Vice-Président et Secrétaire. Mélanie JOYAUX intègre le bureau cette année comme Secrétaire Adjointe et remplace Loïsa NAL.



Françoise RIAUBLANC et Nicole PICHAUD ont décidé de céder leur place après de nombreux mandats et un nombre incalculable d'événements organisés au sein du comité des fêtes. Elles restent néanmoins très actives au sein de l'association et on les en remercie ! C'est donc Mallorie DUSSUTOUR et Laëtitia REIX qui deviennent Trésorière et Trésorière Adjointe pour cette nouvelle mandature.



LE COMITÉ DES FÊTES

Pendant ce premier trimestre 2024, le Comité des Fêtes, une fois n'est pas coutume, n'a pas chômé pour offrir aux Vaunacois un peu de gaitée et de bonne humeur malgré une météo capricieuse et maussade. Encore une fois, nous avons vécu des moments de partage riches en émotions. Merci à l'ensemble des Vaunacois pour l'enthousiasme et l'engouement dont vous faites preuve lors de nos différents événements. C'est la meilleure récompense pour toute l'équipe et c'est ce qui nous donne l'énergie de continuer à nous investir pour notre commune et ses habitants.

L'arbre de Noël des enfants

Comme tous les ans le CDF a organisé l'arbre de Noël pour 31 petits Vaunacois. Une journée haute en couleurs placée sous le signe de la joie. En effet, le clown Magicolo a investi la scène pour offrir à nos chères petites têtes blondes 1h de magie. L'émerveillement et les fous rires ont donc rythmé la journée, car une fois le clown parti, ce fut au tour du véritable Père Noël de surprendre les enfants pour la distribution des cadeaux. A quoi reconnaît-on le vrai Père Noël nous direz-vous? Et bien à son superbe accent anglais. Il faut dire que nos petits Vaunacois avaient bien mérité son déplacement depuis la Laponie. Ayant été très sages en 2023, le Père Noël ne pouvait pas leur faire l'affront d'envoyer une de ses nombreuses doublures! Bravo aux enfants, on espère qu'ils seront encore sages cette année!



Le repas des années 80

Pour cette seconde édition du repas des années 80, le CDF avait remonté les manches pour une nouvelle fois offrir à ses convives une soirée conviviale pleine de strass et paillettes. Déco, menu, animation, tout a été fait pour que chacun puisse passer un bon moment.

La Brocante : édition 2024



Cette année ce fut l'année de tous les records pour notre brocante annuelle. En effet, pour sa 32ème édition, près de 80 exposants et 450 mètres d'étals ont fait le bonheur des chineurs et des promeneurs. Le soleil nous a honoré de sa présence et chacun a pu profiter de ses rayons plutôt rares pourtant depuis le début de l'année. Malgré l'orage qui a éclaté aux alentours de 15h, cette brocante fut une fois encore une réussite.

Les prochains rendez-vous:

L'équipe du comité des fêtes vous attend nombreux:

- le 30 juin pour le repas Champêtre des Vaunacois
- Le 7 septembre pour la soirée Jazz
- Le 12 octobre pour le repas d'automne
- Le 10 novembre pour le loto





RÉTROSPECTIVES - SOUVENIRS

COMITÉ DES FÊTES : 2^e épisode - de 2008 à 2010



SOIRÉE REPAS DANSANT 2009 - (MAGRETS)





RÉTROSPECTIVES - SOUVENIRS

2008 - NOËL



SUITE DANS
LA
PROCHAINE
GAZETTE.

2010 - NOËL



(Si toutefois,
des erreurs de dates
s'étaient glissées dans
notre mini-reportage,

Veuillez nous en
excuser et nous le
signaler en
téléphonant à la
marie.

Merci d'avance.)

2009 - NOËL





TRICOTHEPATCH

Nous sommes toujours à la salle de la Mairie, tous les lundis de 14h à 17h.

Denise de Charpon s'est jointe à nous cette année, nous sommes donc 16.

Notre Marché de Noël du 3 décembre s'est très bien passé, et nous allons le renouveler cette année.

Ce sera le 1er décembre et nous allons confectionner des calendriers de l'Avent.

Si vous désirez exposer vos créations, mettez-vous au travail et venez nous rejoindre.



Comme prévu, nous avons cousu des petits sacs, décorés par les enfants de l'école maternelle de Négrondes ; ils les offriront à leur maman pour la fête des mères.

Comme l'an dernier, nous avons participé à la réalisation de décors pour le spectacle du Labopéra au Palio, et en échange nous avons eu des places gratuites pour assister à la Comédie Musicale « West Side Story ».

Nous sommes en train de réaliser un patch collectif de 1,30m x 1,30m, ce sera le gros lot de la tombola du Marché de Noël.

Après le cuir en 2022, le crochet en 2023, certaines se lancent dans le macramé.



Si notre travail vous intéresse nous vous accueillerons avec plaisir. Le plus simple est de venir nous voir le lundi après-midi.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

☞ La présidente : Françoise Riaublanc - 06 83 01 58 76

☞ La trésorière : Nicole Pichaud - 06 86 18 18 12

☞ La secrétaire : Christine de Saint-Ours - 06 86 77 89 75

(Article de Françoise Riaublanc)



LES ECHOS DE LA CHASSE ESTIVAUX

La saison de chasse 2023/2024 a pris fin, le 31 mars 2024,
au grand soulagement des nemrods Vaunacois.

Nous espérons pouvoir enfin oublier les sangliers durant plusieurs
mois, dans la mesure où ils se montreront raisonnables quant à leur
prédation sur les cultures.

Nous avons, comme par le passé, pris des mesures préventives de
protection des céréales par la pose de clôtures électriques. Nous
formulons l'espoir que les « idiots », qui nous volent régulièrement des
piquets, prendront enfin conscience de leur stupidité.

La période estivale qui s'annonce va nous conduire vers d'autres
activités de loisirs qu'elles soient terrestres, aquatiques ou aériennes,
permettant aux pratiquants de s'exprimer pleinement dans la discipline
de leur choix en faisant abstraction des sangliers.

Les chasseurs vous souhaitent à tous d'excellentes vacances et de très
beaux bronzages.

Le président, Guy Pigeassous
Le rédacteur, Jean-Pierre Gaillard





A LA CARTE...

Monsieur le maire, serait-il devenu Missuphile ou libellocénophile ???... Rassurez-vous, derrière ces mots « barbares », se cache simplement le titre de collectionneur de menus.

C'est en tout cas grâce à Jean-Claude que nous allons dévorer « des yeux » ce menu de 1949 qui aujourd'hui, nous paraît gargantuesque. Il était cependant, un signe de partage et de liens affectifs très forts. (Excusez la netteté de ce document mais, respect pour la traversée des ans)

A cette occasion, un peu d'histoire ne nous fera pas de mal...

L'histoire des menus :

Le plus ancien menu qui soit parvenu jusqu'à nous est celui du festin offert par les Grecs en l'an 421 avant J.C. à Alcibiade. Parmi les différents plats, on trouve des têtes de squales au miel, des tétines de truie, des entrailles de brebis farcies au sang...

En 1549, la ville de Paris offre un repas à Catherine de Médicis (le menu est conservé à la Bibliothèque Nationale). 16 plats sont servis dont des paons et des hérons, de la moelle de bœuf au sucre candi, des aigles rôtis, des poussins, des crêtes de coq aux fonds d'artichauts et des huîtres frites...

Le 17 janvier 1750, un dîner est offert au roi Louis XV au château de la Muette ; commencé à 9 h du matin, le repas se terminera vers 20 h. Six services de onze plats chacun seront servis... Ce service à la française n'a rien d'exceptionnel ; un repas pouvait comporter quatre, cinq services de huit, dix plats différents ! Plus tard, on optera pour le service à la russe : une série de plats servis les uns après les autres.

Avant le XVII^{ème} siècle, les plats sont annoncés aux convives à voix haute, souvent par le chef de cuisine lui-même. Les cuisines étant souvent situées loin du lieu du repas, les plats étaient apportés couverts et les convives avaient la surprise de les découvrir lorsque les valets retiraient les couvercles.

Une des versions de l'origine du menu situerait vers 1541 la naissance de l'inscription des plats sur un support, à l'occasion de la Diète de Rastibonne. En la circonstance, Charles Quint réunit protestants et catholiques pour tenter de les réconcilier. Lors d'un banquet, le Duc de Braunschweig jetait un coup d'œil de temps en temps sur une longue liste posée près de lui. Le Comte Hugues de Montfort, qui se trouvait parmi les invités, s'en étonna. Le Duc lui montra la liste détaillée de la composition des mets, rédigée par le chef de cuisine qui lui permettait de sélectionner ses plats préférés.

Les premiers véritables menus connus n'apparaissent qu'entre 1750-1755 avec le menu calligraphié par Brain de Sainte-Marie pour le souper du roi Louis XV en 1751 au Château de Choisy. On peut voir au musée du château de Versailles le menu rond, divisé en quatre parties correspondant aux nombres des différents services du souper de Louis XV servi le 17 août 1757 au château de Choisy. Le Premier Empire consacre le menu avec les repas des "gourmands", clubs créés par Grimod de la Reynière ; avant de parler de gastronomie. Vers 1840, les restaurants français affichent les plats avec les prix sur des ardoises ; menus temporaires. (Image, JC Juge – texte, Viviane Foussette)





HOMMAGE & ERRATUM



Une
Femme
Formidable

Marie-Christine MERY

Une personne chère ne nous quitte jamais vraiment. C'est le cas de Marie-Christine.
Une dose de bonne humeur,
Une mesure de courage,
Une quantité de bienveillance,
Arrosez d'un regard pétillant,
et vous obtenez une femme formidable dotée d'une grande âme et d'une générosité à toute épreuve.
Bénévole durant plus de 25 ans au sein du comité des fêtes, nous garderons dans nos cœurs son éternel sourire.

Lors de la dernière gazette (2^e semestre 2023), nous avons omis de signaler le décès de Mme Hervé Danièle née Laroche survenu le 21 juin 2023.

Nous prions la famille de bien vouloir nous en excuser.
Merci d'avance.



CONCLUSION

Être en vacances
c'est n'avoir rien à
faire et avoir toute la
journée pour le faire.

(Robert Orben)

Que ce soit en famille, en
couple ou entre amis ; à la
mer, à la montagne, à la
campagne ou tout
simplement chez soi, les
vacances sont l'occasion de se
reposer, et de se remplir la
tête de bons souvenirs.

Profitez ! et faites le plein de
soleil.

M. le Maire et
son conseil
municipal vous
souhaitent un
bel été.



Merci!

à tous ceux qui
s'investissent pour vous informer au mieux, par le
biais de « La Gazette »

Viviane Foussette